

Notice de remplissage

Formulaire de demande d'intervention sur le **compte d'accès au DMP**

► Définitions

Pour accéder directement à votre DMP, vous devez disposer d'un compte d'accès.

Ce compte, habituellement créé en même temps que le DMP, comprend un identifiant de connexion, un mot de passe et un canal de réception du code d'accès à usage unique.

Pour vous connecter à votre DMP vous devez saisir successivement les 3 codes distincts :

- 1 L'identifiant de connexion** comportant 4 lettres et 4 chiffres. Cet identifiant est constant. Il est remis lors de la création du compte d'accès au DMP. **Il doit être saisi à chaque connexion.**
- 2 Le mot de passe**, comportant 8 caractères :
 - Lors de la 1^{re} connexion à votre DMP, vous saisissez le mot de passe initial qui est remis lors de la création du compte d'accès au DMP sur le même document que l'identifiant de connexion.
 - Lors de cette 1^{re} connexion, il est demandé de changer ce mot de passe initial et de le remplacer par un mot de passe personnel, que vous pourrez mémoriser facilement. Ce nouveau mot de passe, personnel, devra être saisi à chaque connexion.
- 3 Le code d'accès à usage unique**, comportant 6 chiffres.
 - Il est différent à chaque connexion et vous est adressé en quelques secondes, par le canal de réception que vous avez choisi : sms sur votre téléphone mobile ou mail sur votre adresse de messagerie.
 - Il est recommandé d'indiquer les 2 modalités de réception, afin d'avoir un canal de réception de secours en cas de défection du canal habituel.
 - Il est recommandé lors de la connexion au DMP d'avoir son téléphone mobile à portée de main ou d'avoir ouvert sa boîte de messagerie pour accéder au sms ou au mail rapidement.

► Utilisation du formulaire

Ce formulaire est destiné à être utilisé par le titulaire d'un DMP ne pouvant y accéder pour différentes raisons.

Ce formulaire peut être utilisé pour les situations suivantes :

- 1** Le compte d'accès au DMP n'a pas été créé en même temps que le DMP. Le titulaire du DMP souhaite la création de ce compte pour accéder à son DMP.
- 2** Le titulaire du DMP a oublié / perdu ses codes d'accès ou a fermé son DMP par erreur lors d'un précédent accès. Il est nécessaire de générer de nouveaux codes d'accès.
- 3** Le canal de réception du code d'accès à usage unique est erroné ou a changé. Il est nécessaire de le corriger/modifier.
- 4** Le titulaire, devenu majeur, souhaite obtenir de nouveaux codes de connexion personnels.
- 5** Le titulaire souhaite fermer son DMP.

www.dmp.fr

► Modalités

DMP Info Service peut effectuer ces demandes d'intervention pour le compte du titulaire en respectant certaines exigences afin de garantir la sécurité des données de santé.

► L'exécution de votre demande nécessite l'accès à votre DMP

Vous sollicitez l'intervention d'un tiers sur votre DMP pour créer ou modifier votre compte d'accès.

Cette intervention nécessite un accès à la partie administrative de votre DMP.

Cet accès sera tracé dans votre DMP dans la partie « historique des accès ».

À NOTER : Cet accès ne permet pas la consultation de vos données de santé.

► Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de prouver votre identité en tant que titulaire du DMP et d'être vigilant en renseignant les informations demandées.

La demande d'intervention sur un compte d'accès au DMP ne pourra être traitée que si les modalités suivantes sont respectées :

1 Le formulaire doit être envoyé à DMP Info Service correctement rempli, parfaitement lisible, daté et signé.
En cas d'erreur dans votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone mobile, vous ne pourrez pas accéder à votre DMP, car vous ne pourrez pas recevoir votre code d'accès à usage unique.

2 Une pièce d'identité doit être obligatoirement joint à ce formulaire. **Elle est nécessaire pour prouver l'identité du titulaire du DMP.**
Important : Pour les assurés hors régime général, un justificatif de domicile est à joindre en complément de la pièce d'identité.

► Envoi du formulaire

Ce formulaire peut être adressé par courrier électronique :

support-DMP@cnamts.fr

0 810 331 133 Service 0,06 € / min
+ prix appel

www.dmp.fr



